

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du LUNDI 07 JUILLET 2014

<u>Date de convocation</u> 03 juillet 2014	L'an DEUX MILLE QUATORZE Le sept juillet à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Date d'affichage</u> 08 juillet 2014	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs F. FAUQUE – A. LAUDEREAU- C. BRÉAU - C. PINTO - C. LALLIER – D. GRIGNON – P. MARSAL - E. BILLON - P. DURIEU - S. MEREAX – P-Y. LEGEAY - J. CARTIGNY - J. GILLES - I. BRETON Formant la majorité des membres en exercice
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : J-Y. LAUDE <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant
	<u>Secrétaire de séance</u> : C. BRÉAU Assistait également à la séance, P. DUVEAU, secrétaire de mairie

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 02 juin 2014

Chaque élu a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance du 02 juin 2014 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Adhésion et prise de participation de la commune de VOLNAY (Sarthe) au capital de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe

Le Conseil Municipal de la commune de VOLNAY (Sarthe),

Vu le rapport de Monsieur Christophe PINTO, Maire,

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Vu les dispositions des articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société,

D'APPROUVER la prise de participation de la commune de VOLNAY (Sarthe) au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,

D'APPROUVER en conséquence l'acquisition de deux actions d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 100 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,

D'INSCRIRE à cet effet au budget de la commune de VOLNAY (Sarthe) **chapitre 26 article 261** la somme de 100 €, montant de cette participation,

DE DESIGNER Monsieur Christophe PINTO, Maire, afin de représenter la commune de VOLNAY (Sarthe) au sein de l'Assemblée générale de la SPL,

DE DESIGNER Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, afin de représenter la commune de VOLNAY (Sarthe) au sein de l'Assemblée spéciale collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,

D'AUTORISER son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

D'AUTORISER son représentant à exercer au sein du Conseil d'Administration de la SPL les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration ou en tant que censeur,

DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

Objet 03 : Raccordement au réseau d'assainissement du bâtiment public de l'ancienne école situé à VOLNAY (Sarthe), 25, rue Principale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 juillet 2006, le Conseil Municipal s'était engagé envers les consorts LEMOINE à réaliser certains travaux lors du transfert de l'école sur le nouveau site, notamment la suppression du compteur d'eau et de l'évacuation des eaux usées de l'école sur la parcelle située à VOLNAY (Sarthe), 25, rue Principale, cadastrée Section C n° 709. Monsieur le Maire ajoute que l'immeuble implanté sur cette parcelle référencée Section C n° 709 appartenant à Monsieur et Madame LEMOINE a été récemment revendu et qu'il convient de procéder rapidement à la réalisation de ces travaux. Il présente à cet effet un devis établi par la société SAUR d'un montant Hors Taxes de 3.352,80 €, soit Toutes Taxes Comprises de 4.023,36 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'entreprendre les travaux relatifs à la modification du raccordement de l'ancienne école au réseau d'assainissement collectif, ainsi qu'au réseau d'adduction d'eau potable, conformément à la délibération en date du 4 juillet 2006,
- Retient le devis établi par la société SAUR à SAINT LAMBERT DES LEVEES (Maine et Loire), 74, avenue des Maraîchers, d'un montant Hors Taxes de 3.352,80 €, soit Toutes Taxes Comprises de 4.023,36 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au compte 2313 du budget 2014.

Objet 04 : Délibération relative au prix du repas de la cantine municipale pour l'année scolaire 2014 – 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs appliqués actuellement pour les repas servis à la cantine scolaire sont de :

- 2,90 euros (soit 19,02 francs) pour les enfants
- 5,00 euros (soit 32,80 francs) pour les adultes

Monsieur le Maire ajoute que le décret N° 2000-672 du 19 juillet 2000 qui prévoyait que le prix moyen des repas servis au sein d'un service de restauration aux élèves des écoles maternelles et élémentaires pouvait varier chaque année dans la limite d'un taux fixé par arrêté ministériel est abrogé depuis 2006.

Désormais, le prix de la restauration scolaire doit satisfaire à cette seule exigence : ne pas être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer :

- Pour les enfants un taux d'augmentation de 1,72 % sur le prix de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2014 – 2015
- Pour les adultes un taux d'augmentation de 1,00 % sur le prix de la restauration pour l'année scolaire 2014 – 2015.

Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- pour les enfants, le prix du repas sera de 2,95 € (19,35 francs)
- pour les adultes, le prix du repas sera de 5,05 € (33,13 francs)

Le Conseil Municipal précise que les prix fixés ci-dessus sont conformes à l'article 2 du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006.

Objet 05 : Proposition commerciale VIST @ND COM / LTI télécom pour la téléphonie de la commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition commerciale établie par la société VIST @ND COM /LTI télécom pour la téléphonie de la commune. Cette entreprise reprend à son compte les factures de la mairie en matière de téléphonie. Toutes les communications locales et nationales sont gratuites, cette société proposant uniquement un service de facturation. La commune conserve l'opérateur ORANGE. Monsieur le Maire ajoute que ce système de regroupement de factures, entraînerait une économie financière pour la collectivité 827,00 € en ce qui concerne le téléphone et de 217,00 € en ce qui concerne l'ADSL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Décide d'adopter ce système de regroupement de factures pour la téléphonie de la commune, proposé par la société VIST @ND COM / LTI télécom,

Accepte les termes du contrat soumis à son examen,

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Objet 06 : Délibération concernant la collecte bimensuelle pour les ordures ménagères à partir du 1^{er}

avril 2014 par le SMIRGEOMES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SMIRGEOMES a un contrat avec la société COVED pour le ramassage des ordures ménagères et ce jusqu'au 31/03/2015. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour la continuité de ce service. Le ramassage hebdomadaire semble inutile pour une grande partie des usagers et il y aurait donc une économie à réaliser selon les responsables du SMIRGEOMES en espaçant les dates de collectes. De plus le retraitement des jus provenant des ordures ménagères représente une somme beaucoup plus importante que ce qui avait été prévu au départ. Cependant il n'y a aucune certitude pour que la facture de l'utilisateur diminue.

Certains Conseillers évoquent le fait que la RI génère aussi des dégradations : dépôts de poubelles intempestif. Pour le traitement des couches et des déchets issus des activités commerciales, la relève bimensuelle peut paraître insuffisante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reporter cette question à la réunion du mois de septembre 2014.

Objet 07 : Délibération concernant la pose de films occultant sur les fenêtres du fond des 2 salles de classe de l'ancienne école

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 04 juillet 2006 aux termes de laquelle la commune s'engageait à réaliser certains travaux lors de la vente de l'immeuble cadastrée section C n° 709 situé à Volnay (Sarthe), 25, rue Principale.

Toutefois, il n'avait pas été acté que la commune devait poser un système occultant sur les vitres des fenêtres donnant sur la cour des consorts LEMOINE. Aussi, Monsieur le Maire propose d'ajouter ces travaux à ceux qui avaient été prévu initialement.

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Objet 08 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de VOLNAY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VOLNAY soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Objet 09 : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2015

Monsieur Joël CARTIGNY, Conseiller Municipal de la commune de VOLNAY (Sarthe) est désigné par les membres du Conseil Municipal comme coordonnateur communal à l'occasion de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 et sera interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée de celui-ci

Objet 10 : Travaux de gros œuvres à effectuer sur la chapelle du cimetière communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis relatif à la réfection des objets d'arts situés à l'intérieur de la chapelle se monte à 3.460,00 €.

D'après l'architecte, si les objets d'arts sont refaits, il faudrait également mettre en valeur les extérieurs (réfection à la chaux + pierre de taille + sol à refaire en pavé + dé-moussage du toit + crépis). Un cahier des charges doit donc être établi en vue de la consultation d'entreprises pour la restauration extérieure de cet édifice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'entreprendre les travaux relatifs à la réfection des objets d'arts situés à l'intérieur de la chapelle du cimetière,
- Retient le devis d'un montant de 3.460,00 € Hors Taxes, établi par Madame Marie CASTEL-SEHIC, Conservateur-restaurateur d'œuvres peintes, habilitée à travailler pour les Musées de France et les Monuments Historiques,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au budget 2014.

Le Conseil Municipal ajoute également qu'il autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et conformément à l'article 28 du Code des marchés publics pour la restauration extérieure de la chapelle.

Objet 11 : Demande de subvention pour la restauration de la chapelle du cimetière communal au titre du patrimoine rural non protégé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder aux travaux de restauration de la chapelle du cimetière communal et présente les devis reçus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire ces travaux dont le coût est estimé à 3.460,00 € Hors Taxes, sur l'exercice 2015 à l'article 2313 du budget et sollicite une subvention du Conseil Général de la Sarthe au taux le plus élevé possible pour la réalisation de ces travaux, au titre de l'aide pour la restauration du patrimoine rural non protégé

Objet 12 : Acquisition d'un vestiaire industrie pour équiper la structure modulaire de l'atelier municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est récemment portée acquéreur d'une structure modulaire pour répondre aux besoins des services techniques. Il ajoute qu'il convient donc d'aménager ce local et propose d'acquérir un vestiaire industrie propre 4 cases. Il présente à cet effet un devis établi par la société HABRIAL à CHANGE (Sarthe), 3, boulevard des Ravalières, d'un montant Hors Taxes de 425,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 510,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de se porter acquéreur d'un vestiaire industrie propre 4 cases de couleur gris et bleu ayant pour dimensions extérieures : 1185 mm de largeur, 500 mm de profondeur et 1800 mm de hauteur,
- Retient la proposition de la société HABRIAL à CHANGE (Sarthe), 3, boulevard des Ravalières, Z.A. du Pin, d'un montant Hors Taxes de 425,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 510,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que ce matériel ayant une durée présumée supérieur à 5 ans, la dépense devra être imputée en section d'investissement et que les crédits nécessaires à l'acquisition de ce vestiaire ont été prévus au budget 2014.

Objet 13 : Dématérialisation des marchés publics : Convention avec le Conseil Général de la Sarthe

Afin de répondre aux nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics, les collectivités doivent s'inscrire sur une plateforme de dématérialisation.
Le Conseil Général de la Sarthe propose de mettre gratuitement à la disposition des collectivités intéressées la plateforme Sarthe Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de « téléservices » du Conseil Général de la Sarthe.

Objet 14 : Acquisition d'affiches et d'un coffret Marseillaise pour la salle de réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il serait judicieux d'agréments la salle de réunions du conseil municipal et propose d'acquérir à cet effet des affiches sur la Déclaration des Droits de l'Homme et un coffret Marseillaise, auprès de la BOUTIQUE DE L'ASSEMBLEE dont le siège social est à PARIS 7^{ème} arrondissement, 7, rue Aristide Briand, pour un montant total de 33,20 € Toutes Taxes Comprises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de se porter acquéreur d'affiches sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que d'un coffret Marseillaise,
- Retient le devis n° 201400004 en date du 03/06/2014 de la BOUTIQUE DE L'ASSEMBLEE dont le siège social est à PARIS 7^{ème} arrondissement, 7, rue Aristide Briand, d'un montant total de 33,20 € Toutes Taxes comprises,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget 2014.

Objet 15 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 17 heures 30 minutes par semaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour seconder l'agent communal employé à la cantine scolaire.

En conséquence il propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaire à compter du 8 juillet 2014.

Le Conseil Municipal :

- Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret N° 2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Sur le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création à compter du 8 juillet 2014 d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 17 heures 30 minutes par semaine,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Objet 16 : Aménagement de la cour du groupe scolaire situé à VOLNAY (Sarthe), Route de la Roche

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est indispensable de procéder rapidement à l'aménagement de la cour de l'école primaire située à VOLNAY (Sarthe), Route de la Roche. Il ajoute que trois entreprises de travaux publics ont été contactées mais que seulement deux d'entre elles ont présentées une offre à savoir :

- La société PIGEON TP dont le siège social est à CHERRE (Sarthe), Z.A. du Coutier, pour un montant de 14.000,00 € Hors Taxes, soit Toutes Taxes Comprises de 16.800,00 €,
- La société COLAS Centre Ouest à CHAMPAGNE (Sarthe), Route de Paris, pour un montant de 16.213,52 € Hors Taxes, soit Toutes Taxes Comprises de 19.456,22 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- Décide d'entreprendre les travaux d'aménagement de la cour de l'école située à VOLNAY (Sarthe), Route de la Roche,

- Retient le devis présenté par la société PIGEON TP, dont le siège social est à CHERRE (Sarthe), Z.A. du Coutier, d'un montant Hors Taxes de 14.000,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 16.800,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au compte 2313 du budget 2014.

Objet 17 : Acquisition de guirlandes d'illumination pour les fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité s'est portée acquéreur de guirlandes d'illumination

pour les fêtes de fin d'année auprès de la société DECOLUM dont le siège social est à TRONVILLE EN BARROIS (Meuse), 3, rue du Finissage, pour un montant Hors Taxes de 843,75 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.012,50 €.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui précise que ce matériel ayant une durée présumée supérieure à 5 ans, la dépense devra être imputée en section d'investissement au compte 2188 et que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au budget 2014.

Objet 18 : Subvention exceptionnelle pour l'association sportive du collège Guillaume Apollinaire de BOULOIRE (Sarthe)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 28 mai 2014 reçu de l'association sportive du collège Guillaume Apollinaire de BOULOIRE (Sarthe). Dans cette correspondance Monsieur Stéphane OILLIC, trésorier de cette association sportive sollicite la municipalité de VOLNAY (Sarthe) en vue de l'obtention d'une subvention en raison de leur qualification pour deux championnats de France UNSS (sport scolaire).

Après avoir pris connaissance de ce courrier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 50,00 € à l'association sportive du collège Guillaume Apollinaire de BOULOIRE (Sarthe), pour financer le transport et l'hébergement des équipes benjamins et benjamines qualifiées pour les championnats de France UNSS.

Le Conseil Municipal précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été prévus au compte 6574 du budget 2014.

Objet 19 : Compte rendu des réunions et des travaux du mois de juin et propositions afférentes le cas échéant

- Réunion du S.I.A. de Surfonds le 04/06/2014

- Réunion du Conseil d'école le 24/06/2014

Au cours de cette séance il a été annoncé le départ de deux professeurs des écoles à Saint Mars de Locquenay. Ils seront remplacés par une enseignante qui arrive de la commune de CHALLES (Sarthe), avec un an d'expérience et un professeur des écoles, récemment diplômé et pour lequel il s'agit de son premier poste.

Il a été également abordé lors cette réunion, le projet d'agrandissement de l'école de Saint Mars de Locquenay, ainsi qu'une perte d'effectif au sein du RPI (9 départs) et peu d'inscription en petite section pour la rentrée scolaire 2014-2015.

- Réunion du S.I.A.E.P. du Jalais le 25/06/2014

Monsieur Christian LALLIER, Conseiller Municipal de Volnay fait part à l'assemblée qu'au cours de la réunion du S.I.A.E.P. du Jalais qui avait lieu en mairie du Breil-sur-Merize le 25 juin dernier, les sujets suivants ont été abordés :

1) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau exercice 2013

2) Rapport annuel du service d'eau du délégataire exercice 2013

Monsieur DELABROY, représentant du délégataire de service VEOLIA Eau a précisé que des travaux seront à prévoir à court terme : nettoyage des forages suite à l'inspection des canalisations ainsi, que le curage des fossés.

Il est impossible de refaire de nouveaux forages compte tenu de la législation en vigueur. Il y a donc une obligation de nettoyer les forages existants, bien qu'une incertitude demeure sur la qualité de l'eau une fois nettoyés.

3) Prix de l'eau tarification 2015

4) Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

5) Délégations du Conseil Syndical au bureau et au Président

6) Etude des demandes des communes d'Ardenay et Soullitré

7) Marchés de travaux renouvellement du réseau AEP

8) Information dans le cadre de la délégation du Conseil Syndical au bureau du syndicat

QUESTIONS DIVERSES

a) Qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants de moins de 6 ans

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 01/01/2015 les collectivités locales seront dans l'obligation de procéder à des mesures de la qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants de moins de 6 ans (normes ADEME). En ce qui concerne la commune de VOLNAY, 4 classes et le dortoir devront être soumis à ce contrôle.

Monsieur le Maire ajoute que les communes vont tenter de se regrouper pour minorer le coût de l'intervention des bureaux de contrôle. Une consultation d'entreprises pourrait être lancée au niveau de la Communauté de Communes.

b) Mail adressé au journal « OUEST FRANCE »

Suite au mail adressé au Journal « OUEST FRANCE » relatif à l'article rédigé par le correspondant local pour la kermesse des écoles, un rectificatif est paru sur le site.

c) Remerciements de Madame PACILLY Alexandra

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de Madame PACILLY Alexandra, Directrice de l'école publique de Saint Mars de Locquenay et des enfants pour la kermesse des écoles.

d) SECOS

Réponse à la SECOS, Société d'Équipement de la Sarthe qui propose une assistance pour l'aménagement du centre bourg. Ils seront contactés prochainement.

e) Demande d'un habitant domicilié à VOLNAY (Sarthe), 33, rue Principale pour la pose d'un miroir

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un administré domicilié à VOLNAY (Sarthe), 33, rue Principale qui sollicite la municipalité en vue de la mise en place d'un miroir afin de sortir de chez lui de façon plus sereine, car il n'y a actuellement aucune visibilité.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal charge la commission de la voirie d'étudier la question.

f) Sapeurs pompiers de la Sarthe

L'Union départementale des Sapeurs pompiers propose une formation à l'intention des élèves à mettre en place sur le temps scolaire en accord avec les instituteurs ou sur le TAPS. Coût de la formation : 40,00 € pour 16 élèves.

g) Départ de Monsieur Patrick BOULANGÉ, comptable de la trésorerie de Bouloire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrick BOULANGÉ, quittera le 1^{er} septembre 2014 ses fonctions de comptable de la trésorerie de Bouloire et sera remplacé par Monsieur David COIGNOUX.

h) Cérémonies commémoratives du centenaire de la Guerre 1914 – 1918. Promotion exceptionnelle du Mérite agricole spéciale « Femmes » de novembre 2014

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier en date du 11 juin 2014, reçu de la Préfecture de la Sarthe. Dans cette correspondance Monsieur Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe, informe les collectivités que dans le cadre des cérémonies commémorant le centenaire de la Guerre 1914-1918 qui auront lieu cette année, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, souhaite que soit évoquée la promotion exceptionnelle du Mérite Agricole dite « de guerre », créée par décret du Président de la République en date du 15 avril 1921, qui avait notamment récompensé les mérites des femmes ayant assuré la continuité des exploitations agricoles en l'absence des cultivateurs mobilisés par la guerre.

Monsieur le Ministre souhaiterait ainsi récompenser, à l'occasion d'une promotion exceptionnelle en novembre 2014, les femmes œuvrant dans le domaine agricole, agroalimentaire et de la forêt, et notamment celles exerçant leur activité dans des circonstances dénotant un courage ou des conditions qui méritent d'être salués.

En conséquence Monsieur le Préfet, sollicite les municipalités afin de lui faire connaître, si au sein de leur commune des femmes répondent à ces critères, en remplissant un formulaire qu'il joint à son envoi.

i) Commission des chemins

Demandes de particuliers pour récupérer des pierres pour remblayer des chemins. Un courrier devra être adressé en mairie pour voir ce qu'il est possible ou non de faire.

j) Aménagement du lotissement des Alouettes

Il est prévu sur la commune de Volnay au lieu-dit « l'Alouette » la réalisation d'un lotissement privé comprenant 16 lots. Les lotisseurs ont fait savoir que pour être conforme à la réglementation en vigueur, ils devaient réaliser une haie le long de la route du Chêne Blanc. Trop d'arbres ayant été arrachés lors des travaux déboisement ils sont dans l'obligation de replanter, ceci dans le but de garder un aspect paysager, forestier.

Il leur est également imposé la plantation de deux arbres par lot. La commune doit proposer une liste d'espèces qu'elle souhaite voir replanter. Il s'agit d'arbres Moyennes tiges résistant dans le sable.

Le principe d'une circulation partagée sera instauré dans le lotissement. Il y aura aussi l'obligation de créer un puisard sur chaque parcelle. Un bassin de récupération des eaux de pluies est également prévu, s'agissant de la partie goudronnée. Etant donné qu'il y aura peu d'eau, ce n'est donc pas un bassin de rétention et l'on pourra circuler autour sans risque notamment pour les enfants. L'évacuation des eaux du bassin se fera par le fossé. Des emplacements pour deux logements sociaux sont réservés conformément au règlement du Plan Local d'Urbanisme, mais ils ne seront pas nécessairement réalisés. Enfin les lotisseurs devront aussi prévoir deux stationnements par lot et une haie de séparation de voisinage plantée.

ROCHAINÉ RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 08 septembre 2014 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 07 juillet 2014

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE			X	
Frédérick FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU	X			
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY	X			
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON	X			